

CERTIFICAT MEDICAL – BPJEPS RUGBY A XV

Obligatoire à l'inscription et daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

*ATTENTION ! ce certificat est **spécifique** à la formation **BPJEPS Rugby à XV** et ne sera pas valable pour un autre BPJEPS. Si vous postulez pour un autre BPJEPS, merci de retourner sur la page « s'inscrire » de la formation concernée pour obtenir le bon modèle.*

Si vous postulez pour le même BPJEPS (Rugby à XV) auprès d'un autre organisme, il n'est pas utile de refaire un certificat médical. Ce modèle ou celui de l'autre organisme seront valables quel que soit l'organisme auprès duquel vous postulez pour la même formation.

Certificat médical de non-contre-indication à la **pratique et à l'enseignement** des activités physiques en lien avec la formation.

Je soussigné.e, Docteur.e

Exerçant à :

certifie avoir examiné M. Mme

né.e le / / Taille : Poids :

et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication médicale cliniquement décelable à la **pratique et à l'enseignement du Rugby à XV**.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....
.....

A noter : Pour les personnes en situation de handicap, l'éventuelle nécessité d'aménager les tests d'exigences préalables, les épreuves de sélections, la formation ou les épreuves certificatives sera impérativement soumise à l'accord préalable de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), sur avis médical. La proposition d'aménagement est émise en concertation avec l'organisme de formation en charge du dossier de demande d'aménagement.

Fait à le

Signature et cachet du médecin